

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que des travaux pour

la réalisation d'une fouille (1mx1m) sur la voie publique pour des travaux d'entretien dans le réseau de gaz

à EISCHEN, Grand-Rue et Rue de la Gaichel à HOBSCHEID, Rue Tresch

ont été autorisés suivant demande introduite. (Autorisation 2023/64)

A la maison communale, le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 13 AVR. 2023 Le Bourgmestre

Administration Communale

Place Denn L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu

Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.